



## Règlement jeu concours

Rent and Drop vous invite au Rugby Music Live 2019 à Lyon

**Date de première mise en ligne le 18/03/2019**

### **Préambule**

La société Rent All SAS, dénommée Rent and Drop, est partenaire de l'évènement caritatif Rugby Music Live 2019 qui se tiendra à Lyon au Palais des Sports de Gerland le Samedi 6 Avril 2019.

A l'occasion de cet évènement, Rent and Drop, offre à certains de ses clients des invitations via un jeu concours dont le règlement est exposé comme suit.

### **Article I : Société organisatrice**

RENT ALL SAS, Société par Actions Simplifiées au capital de 1.000.000 €, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro SIREN 488 839 424, dont le siège social se situe au 540 allée des hêtres La Licorne Bâtiment B 69760 LIMONEST (ci-après « la Société Organisatrice »), organise pour la promotion de sa marque, RENT AND DROP, un jeu concours gratuit avec obligation d'achat intitulé «**Rent and Drop vous invite au Rugby Music Live 2019 à Lyon**».

Le jeu démarre à compter du 18 Mars 2018 à 10H et se termine le 2 Avril 2019 à 17H.

### **Article II : Conditions de participation**

La participation au jeu concours gratuit est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine, à l'exclusion des mandataires sociaux et membres du personnel de la société organisatrice, de toute société qu'elle contrôle, qui la contrôle, ou sous contrôle commun avec elle, et de leur famille et d'une façon générale des personnes ayant collaboré à la mise en œuvre de ce jeu.

La participation au jeu concours est strictement nominative et limitée, pendant toute la durée du jeu, à une seule participation par personne (même nom et prénom, même adresse email) et à une seule participation par foyer, c'est-à-dire mêmes nom et adresse postale ou mêmes nom et adresse e-mail.

La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité, des lois et règlements et autres textes applicables en France.

### **Article III : Modalités**

Pour pouvoir participer au Jeu, le Participant devra successivement :

- effectuer la réservation, par téléphone ou sur le site internet [www.rentanddrop.com](http://www.rentanddrop.com), entre le 18 Mars 2019 à 10h et le 30 Mars 2019 à 17h pour un trajet en aller simple d'un véhicule 6m3, 12m3 ou 20m3 RENT AND DROP, pour une durée de location minimum de 2 jours, au départ de toutes les agences du réseau Rent and Drop et à destination des agences suivantes : Lyon, Saint Etienne, Grenoble, Annecy, Chalon sur Saône, Chambéry, Valence & Clermont Ferrand.
- effectuer une réservation en aller simple confirmée par Rent and Drop dont le départ et le retour sont compris entre le 18 Mars 2019 à 09H et le 3 Avril 2019 à 17H.

De fait, si le client remplit ces conditions, il aura une chance de gagner.

Une fois la réservation en aller simple confirmée et le départ et retour effectués, la participation au tirage au sort du client est validée de fait.

Si la location est annulée du fait du Loueur ou du Participant, alors la participation au jeu-concours est annulée.

Toute participation, dont les coordonnées seraient inexactes, incomplètes, ou qui serait adressée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue, ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation. La même sanction s'appliquera en cas de multi-inscriptions, de



## Règlement jeu concours

Rent and Drop vous invite au Rugby Music Live 2019 à Lyon

même qu'en cas d'inscription réalisée en contravention au présent règlement. Les Participants ne pourront, dans ce cas, prétendre à aucune dotation.

En cas de changement de coordonnées (adresse email, numéro de téléphone, etc...) , le Participant devra communiquer ses nouvelles coordonnées par courrier postal à RENT ALL SAS – Rent and Drop – Jeu Concours «**Rent and Drop vous invite au Rugby Music Live 2019 à Lyon**», 540 allée des hêtres La Licorne Bâtiment B 69760 LIMONEST ou par courrier électronique à l'adresse [jeu-concours@rentanddrop.com](mailto:jeu-concours@rentanddrop.com) .

### **Article IV : Désignation des Gagnants**

Chaque jour à 14h30, durant la période de jeu, les membres des équipes de Rent and Drop procéderont à un tirage au sort sur tous les contrats clôturés dont les conditions de location répondent aux conditions exprimées dans les articles II et III du présent règlement.

La qualité de Gagnant est subordonnée à la validité de la participation du Participant telle que prévue aux articles II et III du présent Règlement.

Le Gagnant sera personnellement informé de sa qualité de Gagnant par RENT ALL SAS via l'adresse email communiquée lors de leur réservation.

À réception de l'email précité, le Gagnant disposera d'un délai de deux (2) jours ouvrables pour adresser par courrier postal à RENT ALL SAS – Rent and Drop – « **Rent and Drop vous invite au Rugby Music Live 2019 à Lyon** », 540 allée des hêtres La Licorne Bâtiment B 69760 LIMONEST ou par courrier électronique à l'adresse [jeu-concours@rentanddrop.com](mailto:jeu-concours@rentanddrop.com) à RENT ALL SAS ses coordonnées (nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, code postal et ville) pour confirmer sa présence lors de l'évènement Rugby Music Live 2019 au Palais des Sports de Gerland le Samedi 6 Avril 2019 .

Si le Gagnant ne communique pas ses informations dans le délai précité, le lot sera perdu et RENT ALL SAS pourra librement en disposer.

Une seule dotation sera attribuée par Gagnant (mêmes prénom, nom et adresse postale, ou mêmes prénom, nom et adresse e-mail) sur l'ensemble de la période du jeu concours.

Les dotations sont cessibles et ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

Le Gagnant autorise toutes vérifications concernant son identité et son domicile (adresse postale ou/et électronique). Toutes fausses informations d'identité ou d'adresses entraînent la nullité de la participation et la perte des gains.

Si le Gagnant cause des dégâts sur le véhicule (spécifiés dans la fiche état de retour) de quelque nature que ce soit ou s'il est responsable d'un accident, ce dernier se verra perdre sa dotation.

### **Article V : Dotations**

Un tirage au sort déterminera les Gagnants des lots suivants :

Dix neuf (19) lots de deux (2) invitations pour le Rugby Music Live le samedi 6 Avril 2019 au Palais des Sports de Gerland à Lyon

Les lots sont non modifiables et non échangeables. Conformément à l'article IV, Les dotations ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

Les dotations seront à retirer auprès de Rent All SAS aux conditions qui seront exposées dans l'email de confirmation de gain envoyé aux gagnants.



## Règlement jeu concours

Rent and Drop vous invite au Rugby Music Live 2019 à Lyon

### **Article VI : Dépôt du règlement**

A compter de la date de sa mise en place, ce Jeu fait l'objet du présent règlement. Le règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'Organisateur du Jeu à l'adresse suivante : Rent and Drop – « **Rent and Drop vous invite au Rugby Music Live 2019 à Lyon** » 540 allée des hêtres La Licorne Bâtiment B 69760 LIMONEST.

Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement seront remboursés au tarif lent sur simple demande.

Il ne sera répondu à aucune demande orale concernant le Jeu.

### **Article VII : Modification du règlement**

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par la Société Organisatrice.

Il entrera en vigueur à compter de son dépôt et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

Plus généralement, RENT ALL SAS se réserve le droit de reporter, de modifier, d'annuler, d'écourter, de prolonger ou de renouveler le jeu-concours en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

### **Article VIII : Disqualification**

Les Participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur adresse électronique.

Toute participation non conforme au présent règlement, incomplète, inexploitable ou avec des coordonnées erronées sera considérée comme nulle.

RENT ALL SAS pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique ou du fait de la participation sous l'identité d'un tiers dans le cadre de la participation au Jeu et/ou de la détermination des Gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les lots aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

### **Article IX: Limite de responsabilité**

RENT ALL SAS ne saurait être tenue responsable de problèmes inhérents à la communication électronique ou du mauvais acheminement du courrier ou de tous autres problèmes qui ne lui seraient pas imputables et qui interviendraient pendant la durée du Jeu.

Notamment, la participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

RENT ALL SAS ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit. La connexion de toute personne au Site et la participation des Participants au Jeu se fait sous leur entière responsabilité.



## Règlement jeu concours

Rent and Drop vous invite au Rugby Music Live 2019 à Lyon

Si les coordonnées d'un Gagnant sont inexploitablees ou si le Gagnant ne peut être identifié ni par son nom, ni son adresse, ni son numéro de téléphone, il n'appartient pas à RENT ALL SAS de faire des recherches complémentaires afin de retrouver le Gagnant indisponible, qui ne recevra ni sa dotation ni aucun dédommagement ou indemnité.

### **Article X : Propriété intellectuelle**

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce Jeu sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées par leur propriétaire et, à ce titre, protégées.

En outre, les organisateurs restent titulaires exclusifs de l'ensemble des droits d'auteurs sur ce Jeu.

### **Article XI : Publicité**

Par l'acceptation de sa dotation, le Gagnant autorise RENT ALL SAS – Rent and Drop à utiliser son identité dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au présent jeu-concours sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné.

### **Article XII : Loi applicable et litiges**

Le Règlement est exclusivement régi par la loi française.

Les Parties s'efforceront de régler à l'amiable tout litige concernant l'interprétation ou l'application du Règlement. Si en dépit d'efforts, elles n'y parvenaient pas dans un délai de 30 jours à compter de la naissance du différend, la juridiction compétente pourra être saisie par la Partie la plus diligente.

### **Article XIII : Informatique et Libertés**

Les coordonnées de tous les Participants seront utilisées conformément aux dispositions de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004. Chaque Participant a un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant. Cette demande sera adressée le cas échéant à l'adresse suivante :

RENT ALL SAS – « Rent and Drop vous invite au Rugby Music Live 2019 à Lyon »  
540 allée des hêtres La Licorne Bâtiment B 69760 LIMONEST

Les personnes qui exerceront le droit de suppression de leurs données avant la fin de Jeu seront réputées renoncer à leur participation.